



NOTE D'INFORMATION SUR LE CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT PAR L'ASSOCIATION TROTT'AUTREMENT AU BÉNÉFICE DE SES ADHÉRENTS

L'association Trott-Autrement a souscrit auprès de SMACL Assurances 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 9 un contrat d'assurance INDEMNISATION DES ACCIDENTS CORPORELS au bénéfice de ses adhérents et des personnes prêtant un concours bénévole aux activités de l'association.

Les bénéficiaires de la garantie sont assurés pour les accidents dont ils pourraient être victimes au cours des activités organisées par l'association, y compris la pratique de **l'équitation** en thérapie et loisir.

Les prestations prévues au contrat sont les suivantes :

En cas de décès : versement aux ayants droit d'un capital de 10 000 €

En cas d'incapacité permanente partielle (IPP) : versement d'un capital de 40 000 € réductible suivant le taux d'incapacité reconnu après consolidation.

NB : aucune indemnité n'est versée si le taux d'IPP est inférieur à 5 %

Les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation sont calculés sur la base de 200 % du tarif conventionnel de la Sécurité sociale.

Les garanties sont régies par les Conditions générales ASA -Assurance Spéciale Associations- disponibles sur simple demande.

Le contrat souscrit porte la référence : 098215/F IAC-01

SMACL Assurances

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise à conseil de surveillance et directoire
régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605

141 avenue Salvador-Allende
79031 NIORT CEDEX 9

Tél. : +33 (0)5 49 32 56 56
Fax : +33 (0)5 49 73 47 20
www.smacl.fr